



# COMMUNE DE Mensignac

## Brèves Municipales n°16

Chères Mensignacoises, Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que les procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informés du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffusons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal.

Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

**Séance du  
05/11/2024**

### [Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 18 octobre 2024](#)

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

### [Convention d'accompagnement informatique documentaire en réseau](#)

Madame le Maire informe l'assemblée que le Département souhaite consolider une chaîne de solidarité entre bibliothèques, de telle sorte que tout usager puisse bénéficier d'un service public de qualité fondé sur l'équité et la solidarité. C'est pourquoi le Département entend favoriser par tous moyens appropriés le développement d'un fonctionnement des bibliothèques en réseau.

Par ailleurs, l'évolution constante des activités traditionnelles des bibliothèques ainsi que la mise en œuvre d'activités et de fonds nouveaux nécessitent l'introduction d'une gestion informatisée.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la commune et le Département.

Madame le Maire précise que le coût de ce partenariat serait de l'ordre de 1 020 € TTC pour la mise en place, suivi de la maintenance annuelle évaluée à 216 € TTC par an.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal accepte le principe de l'adhésion et charge Madame le Maire de la signature de la convention en partenariat avec le Département via la Bibliothèque Départementale de Prêt.



### **Travaux SDE 24—Dissimulation TELECOM -effacement Foncesse et Dissimulation SMPN – poste Foncesse**

Madame le Maire donne des précisions quant aux dossiers présentés :

- Dissimulation Télécom Foncesse : plus-value au chantier du SDE pour l'enfouissement Telecom : prise en charge Mairie : 31 962.51 € TTC
- Dissimulation SMPN « poste FONCESSE » : plus-value au chantier d'enfouissement Télécom pour la mise en œuvre de chambres conformes aux exigences du SMPN : 5 177.59 € TTC

Madame le Maire précise que le Syndicat Mixte Périgord Numérique a récemment pris une délibération pour la facturation aux collectivités de la mise en œuvre des réseaux fibres dans le cas d'enfouissement sur des zones où la fibre est déjà déployée en aérien. Ces travaux facturés viendront s'ajouter aux précédents.

De ce fait, Madame le Maire propose de ne pas acter l'enfouissement du réseau qui restera aérien. Les supports à remplacer et à entretenir seront pris en charge par le Syndicat Mixte Périgord Numérique.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, ne souhaite pas donner suite à ces propositions de travaux et décide de maintenir le réseau en aérien.

### **Travaux SDE 24—Eclairage public – DMA Combecouyère**

Madame le Maire donne des précisions quant aux travaux DMA – Eclairage public Combecouyère :

- Renforcement de l'alimentation électrique - prise en charge SDE
- Renouvellement EP - participation Mairie : 7 546.44 € TTC

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte le principe des travaux tels que présentés et charge Madame le Maire de la signature des devis correspondants.

### **Travaux SDE 24—Convention d'occupation du domaine communal**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'enfouissement de la ligne électrique DMA Combecouyère conduit le SDE à devoir signer des conventions de servitude pour les terrains sur lesquels cette ligne passe désormais. Il s'agit des parcelles cadastrées section AN n° 367.371.394 et AO 510.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer les actes administratifs correspondants aux servitudes accordées au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise Madame le Maire à signer lesdits actes administratifs.

Séance du  
05/11/2024



## Travaux de restructuration de l'école et agrandissement du restaurant scolaire

### - Réalisation d'un emprunt

Madame le rappel la nécessité de procéder à la réalisation d'un prêt destiné à financer de restructuration du Groupe Scolaire Jean Nectoux et l'agrandissement du restaurant scolaire – Tranche Ferme.

Le coût des travaux pour cette tranche consacrée à l'extension du restaurant scolaire s'élève à 1 003 002.78€ H.T hors honoraires et 1 116 947.48 € H.T. honoraires inclus.

Pour faire suite au conseil municipal du 18 octobre dernier et en réponse à la demande des membres de l'assemblée, Madame le Maire précise que le taux d'intérêt proposé par la Banque des Territoires pour le prêt de 600 000 € nécessaire aux paiements des travaux d'agrandissement du restaurant scolaire, n'est pas un taux capé. Ceci en raison d'un prêt consentie sur des ressource de fonds d'épargne.

Madame rappel les éléments du prêt formulé par la Banque des Territoires ainsi que la nouvelle proposition du Crédit Mutuel, deux banques retenues par l'assemblée lors du dernier conseil municipal, à savoir :

#### **Banque des Territoires :**

600 000 € sur 25 ans – remboursement Trimestriel à capital constant

Taux : livret A + marge 0.40 – variable (3.40 % à ce jour)

#### **Crédit Mutuel SUD OUEST (CMSO), Fédération du Crédit Mutuel du Sud Ouest :**

600 000 € sur 25 ans – remboursement Trimestriel à capital constant

Taux : 3.40 % FIXE 3.41 % taux effectif global

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, ne souhaitant pas s'engager sur un prêt à taux variable compte tenu de la durée de remboursement souhaitée, accepte l'offre de prêt faite par le CMSO et décide, en conséquence, de retenir la proposition aux conditions présentées.

Séance du  
05/11/2024

Séance du  
05/11/2024

### Pour information :

Madame le Maire fait un point sur les différents travaux actuellement en cours :

**Extension du restaurant scolaire** : Une visite était organisée en amont de la présente réunion. La mise en service de la partie « cuisine » devrait être effective au 15.11.24. Le réfectoire est en chantier.

En attendant la réception complète des travaux, le restaurant scolaire est délocalisé à la salle des fêtes. Elle est exclusivement réservée à cet effet.

Les travaux de la cour ont été retardés en raison de la dernière période d'intempéries.

**Travaux de voirie** : L'entreprise COLAS a été mandatée pour effectuer la campagne de travaux.

**Création d'une voie douce** : Les travaux se déroulent conformément au planning. Les membres de l'assemblée reconnaissent l'intérêt et l'esthétique de cette réalisation.

Des précisions sont données quant à l'**appel aux dons dans le cadre d'Octobre ROSE**. La marche, malgré la pluie, a rassemblé une quarantaine de personnes.

Les personnes présentes lors de cette manifestation ont apprécié la représentation donnée par la troupe de théâtre « LILO THEATRE »

Les dons, tous sites confondus, ont permis de récolter près de 2000 €.

Pour information : des **ateliers « décorations de Noël »** sont organisés. Le premier aura lieu le 06 novembre 2024 à la salle de la bibliothèque.

**Madame BARBUT** précise que la **distribution des colis des aînés** aura lieu début décembre. La date est à déterminer.

**Madame le Maire** souligne que le **repas des aînés**, traditionnellement organisé en décembre, sera reporté en raison de l'occupation de la salle des fêtes par le restaurant scolaire. Un courrier en ce sens sera adressé aux personnes âgées.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.